

## Label « Initiative Hôpital Ami des BébéS » (IHAB) France : les services de Maternité et de Néonatalogie du CHOR à nouveau reconnus pour la qualité de leurs pratiques d'accompagnement des familles



*En décembre dernier, le Comité de labellisation IHAB France regroupant les représentants de 15 sociétés savantes et associations a renouvelé le label IHAB France du Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) pour 4 ans. Ce dernier est détenteur du label depuis 2012 et pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive.*

### Une démarche qui place le nouveau-né et sa famille au cœur du système de soins

Le programme « Ami des BébéS » est destiné aux professionnels de santé des services maternités et néonatalogie - publics et privés. C'est un projet de service qui favorise un accompagnement optimal des parents à la naissance et pendant le séjour dans le service. Classiquement les soins sont organisés en fonction de la gestion du travail des soignants. Dans un service « Ami des BébéS », **les rythmes et les besoins de l'enfant et sa famille sont pris en compte et deviennent prioritaires.**

La démarche IHAB s'articule autour de trois grands principes :

- Des équipes centrées sur les besoins individuels de la mère et du nouveau-né ;
- Un environnement et un accompagnement attentif et rassurant pour les familles ;
- Un esprit d'équipe et de réseau qui assure la continuité des soins.

Le label IHAB est un **engagement auprès des parents et des familles pour des pratiques de qualité mises en place par l'équipe soignante.** Il s'agit d'une démarche de prévention et de bientraitance. Les parents sont soutenus dans la compréhension du comportement de leur enfant. Ils acquièrent progressivement une autonomie et une confiance en eux. Le soignant toujours présent accompagne, tout en garantissant la sécurité médicale.

### Une reconnaissance pour la mobilisation durable des équipes du CHOR

Durant ces dernières années, ce label a été le fil conducteur de l'organisation du CHOR et l'objet d'une politique autour de laquelle se sont rassemblées les équipes de l'établissement. Le CHOR a obtenu durant 3 sessions consécutives ce label.

*« Après une année de report liée au contexte sanitaire et aux préoccupations inhérentes, les équipes ont su rester mobilisées pour confirmer l'engagement de l'établissement autour de cette démarche qui place les parents, les nouveau-nés mais aussi les professionnels de santé au cœur du projet ».*

Du 4 au 8 octobre 2021, une équipe d'évaluateurs externes du Comité de labellisation IHAB a été accueillie au sein des services de maternité et de néonatalogie. Elle a mené des audits de pratiques, des entretiens avec les professionnels et les parents en vue de vérifier le respect des recommandations et critères permettant l'obtention du label.

Pour prétendre au label IHAB, les établissements doivent aussi être certifiées par la Haute Autorité de Santé, garantissant ainsi le niveau élevé de qualité et sécurité de la prise en charge médicale. Elles doivent par ailleurs s'inscrire dans une démarche de progrès permanent conforme à un cahier des charges rigoureux établi par l'OMS et l'UNICEF.

## 56 maternités labellisées en France

Mardi 14 décembre 2021, le Comité de labellisation IHAB France a décerné le label à **4 nouvelles maternités et a renouvelé la labellisation de 5 maternités (dont le CHOR) en France.**

Ce qui porte à 56 le nombre de maternités labellisées IHAB sur le plan national.

**Le Label IHAB, c'est :**

- **Un label international** placé sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Unicef, décerné dans notre pays par IHAB France, association reconnue d'intérêt général partenaire de Santé publique France et soutenue par Unicef France.
- **Une démarche qualité** centrée sur la bienveillance et le partenariat parents-soignants, qui place les besoins et les rythmes du nouveau-né et de sa mère au cœur du système de soins.
- **Un processus de labellisation exigeant** qui associe au sein d'un Comité d'attribution les représentants de 15 sociétés savantes et associations (voir la liste) qui décernent le label après vérification sur place des pratiques de soins et entretiens avec les mères.

Compte tenu du contexte sanitaire, la cérémonie de remise du label s'organise cette année en visioconférence **Mardi 25 janvier 2022 à partir de 14h30** (heure métropolitaine). Elle récompensera les établissements nouvellement labellisés et ceux renouvelant leur label pour les années 2020 et 2021.

**PJ :**

- Dossier de presse IHAB 2012-2021

[http://www.lambertcommunication.com/resources/IHAB/ihab\\_2021/Dossier%20de%20presse%20IHAB%2012-2021.pdf](http://www.lambertcommunication.com/resources/IHAB/ihab_2021/Dossier%20de%20presse%20IHAB%2012-2021.pdf)

-

Contact presse : [communication@chor.re](mailto:communication@chor.re) - 0262 74 00 16 / 0692 61 68 26